



**Fédération Nationale de l'Enseignement , de la Culture
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE**

- Coordination des sections fédérales de l'Académie de Montpellier -

UD FO – Maison des syndicats

474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Tel : 09 75 85 30 05 – 06 87 84 96 02

Mail : fnefp-fo.acamontp@orange.fr

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO lors du CSA SD du 26 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA spécial départemental,

Le gouvernement Macron-Borne a fait le choix de la fuite en avant, faisant fi de la mobilisation historique contre la réforme des retraites et de l'opposition de 90% des salariés à cette réforme, ouvrant ainsi une crise d'une ampleur inédite dans notre pays.

Dans ce contexte et alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que le ministre de la Fonction publique n'a concédé qu'une augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice, le ministre de l'Education nationale ne propose que quelques primes pour une partie des enseignants, et rien pour les autres ! La FNEC FP-FO revendique une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice tout de suite, et l'ouverture de négociations pour obtenir l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice, correspondant au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000.

L'objectif du ministre Ndiaye est clair : il pense contraindre les personnels pris à la gorge par l'effondrement de leur pouvoir d'achat à s'engager dans un dispositif remettant en cause leur statut et visant à les opposer les uns aux autres. La FNEC FP-FO dénonce ce chantage odieux qui place d'ailleurs une nouvelle fois les directeurs et personnels de direction en première ligne.

Alors que le ministère lui-même indique sur son site que les professeurs travaillent en moyenne 43 à 44 heures par semaine, il a le cynisme de demander aux enseignants d'en faire plus ! Nous refusons la logique du « travailler plus pour perdre moins » et revendiquons le retrait du « pacte » Ndiaye.

Ce pacte tel qu'il est actuellement présenté encourage une déréglementation généralisée : on demande aux PE d'intervenir en collège, on demande aux certifiés et agrégés de remplacer au pied levé, y compris sur d'autres disciplines et avec d'autres classes que les leurs.

La FNEC FP-FO se félicite de l'unité des organisations syndicales contre le « pacte » du ministre Ndiaye, qui ont quitté les concertations, et des rassemblements, notamment le 31 mai, pour le retrait de ce « pacte ».

Alors que de nombreux collègues sont en arrêt de travail en raison des ravages de l'inclusion systématique, le Président Macron annonce aller plus loin dans la catastrophe en imposant la dissolution des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires, en transformant les personnels RASED en personnels ressources accompagnant les collègues et non plus les élèves, en remettant en cause l'enseignement spécialisé et les missions des AESH avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative » issu de la fusion des AESH et AED. Pour les personnels AESH, nous exigeons un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL. Ces mesures destructrices nous concernent tous, AESH, AED et tous les personnels. Cet acte 2 de l'école inclusive s'en prend à l'école de la République et aux élèves les plus fragiles. Force ouvrière dénonce cette barbarie, ce charabia de l'inclusion qui sert à couvrir les restrictions budgétaires et réaffirme le droit des élèves à bénéficier d'un enseignement adapté, en milieu ordinaire lorsque c'est possible et en établissement spécialisé lorsque c'est nécessaire.

Vous allez nous présenter un ajustement de la carte scolaire. La FNEC FP FO 34 souhaite rappeler que lors du précédent CSASD, les mesures n'ont pas été mises au vote, ce qui constitue un manquement à la réglementation qui a été reconnu par le ministère lors du CSA ministériel du 13 juin. Nous déposons donc un avis:

« Lors du CSA ministériel du 13 juin, le ministère a reconnu que les mesures de carte scolaire (ouvertures et fermetures de postes) relèvent bien de l'article 48 du décret sur les CSA. Ces mesures doivent donc être discutées, votées et, en cas de vote unanime défavorable, un nouveau CSA doit être convoqué. Le CSA SD se prononce contre le PV du CSA SD du 6 février et exige le rétablissement du fonctionnement réglementaire: vote des mesures de carte scolaire au CSA SD. »

Vous nous avez dit devoir « fermer étant donné les 22 postes ». Ce n'est pas entendable au regard de l'épuisement des personnels. Tous les jours nous devons nous « débattre » avec la pénurie des moyens et des personnels, menaçant la sécurité des personnels et des élèves, privant les élèves d'enseignement parce qu'il n'y a pas de remplaçant. L'École est toujours debout grâce aux équipes sur le terrain qui pallient les manques créés par le gouvernement. La FNEC FP FO refuse cette saignée, revendique l'annulation des suppressions de postes, exige le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires des concours, le ré-abondement des listes complémentaires à hauteur des besoins et la mise en place de concours exceptionnels si nécessaire, le recrutement à hauteur des besoins de psychologues scolaires, d'enseignants spécialisés, d'AESH, d'AED, de CPE, de personnels administratifs, d'infirmières et de médecins scolaires.

Dans la continuité des gouvernements successifs, le gouvernement Macron-Blanquer-Ndiaye s'est attaqué au Statut et au cadre national de l'École avec le « Pacte », la loi de transformation de la Fonction publique, la loi Blanquer, le Grenelle de l'Éducation, l'expérimentation Marseillaise généralisée à travers le Conseil National de la Refondation, les appels à projets NEFLE. Ainsi à Montpellier, la municipalité entend donc s'immiscer dans l'enseignement et « accompagner les enseignants » en offrant des subventions à des associations et des écoles afin de promouvoir la « valeur » laïcité. La laïcité n'est pas une valeur, c'est un principe qui doit s'appliquer. Défendre la laïcité c'est agir pour le retour à la loi de 1905 qui implique par exemple de donner tous les fonds publics à la seule Ecole publique et d'abroger toutes les lois anti-laïques en commençant par la loi Debré de 1959. Et non, ce n'est pas à la mairie de dire aux enseignants ce qu'ils doivent enseigner. Défendre la laïcité, c'est défendre le statut des fonctionnaires qui protège les personnels et leurs élèves des pressions extérieures.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, rappelle son opposition à l'ensemble de ces mesures et revendique leur retrait. L'objectif avoué est bien d'achever la destruction de l'école publique en la transformant en une kyrielle d'écoles territorialisées soumises aux intérêts locaux privés, en témoigne le dernier rapport de la cour des comptes ou le sujet de la Loi Brisson présentée au Sénat. Face à cette tentative, nous revendiquons l'arrêt des expérimentations CNR de « l'École faisons la ensemble » et la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour que les écoles et les établissements puissent fonctionner. Nous revendiquons le retour au cadre national de l'école publique, l'arrêt des profilages des postes, le maintien du statut général de fonctionnaire et les statuts particuliers.

La colère gronde dans les établissements scolaires comme dans toute la France. Le gouvernement devrait y être attentif.